



REGLEMENT EPREUVES

Du 14 Décembre 2019

Article 1 : Organisateur :

L'Association « Comité d'Organisation de la Foire aux Dindes » (C.O.F.A.D.) organise le **Samedi 14 Décembre 2019** :

- ✓ La 28^{ème} édition de la course pédestre « les 10 Km de Sées » avec 2 épreuves au choix :

- 10 Km

NOUVEAU

Départ groupé à 15 H 00

- 5 Km

- ✓ ainsi qu'une marche de 5 Km

Départ à 14 H 30

Article 2 : Epreuves :

- Epreuve des 10 Km

Parcours en 2 boucles (mesuré officiellement), avec départ « 1, Rue Louis Forton » à Sées, et arrivée « Place du Général De Gaulle » à Sées.

- Epreuve des 5 Km

Parcours en 1 boucle (mesure officielle = 4903 m), avec départ « 1, Rue Louis Forton » à Sées, et arrivée « Place du Général De Gaulle » à Sées

Le Comité d'Organisation a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours au dernier moment, sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

- ✓ Les concurrents s'engagent à ne pas anticiper le départ sous peine de disqualification.
 - ✓ Les coureurs pourront avoir accès à une zone d'attente, et d'échauffement située derrière la ligne de départ.
 - ✓ Les coureurs ne peuvent pas changer de course une fois le départ donné sous peine de disqualification.
 - ✓ Le temps limite imparti pour être classé est de 1 H 30 pour les 10 Km et de 45 mn pour les 5 Km
- Marche de 5 Km : Circuit sécurisé (dans le sens contraire de la course).
Ouvverte à tous / Pas de classement / un lot à chaque participant.

Article 3 – Conditions de Participation :

La course est ouverte à tous les coureurs (hommes et femmes – licencié(e)s et non licencié(e)s né(e)s avant :

- **le 31/12/2004** pour l'épreuve des **10 Km**, ce qui correspond aux catégories d'âge suivantes :
Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters.
 - **Le 31/12/2006** pour l'épreuve des **5 Km**, ce qui correspond aux catégories d'âge suivantes :
Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters.
- ✓ **Justificatif Médical** : Conformément à l'article 231-2-1 du Code du Sport, les participants devront **obligatoirement** être :
 - titulaires d'une **licence délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme** (Compétition, Santé Loisir option Running ou Pass'Running) ;
 - ou titulaire d'une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du Code du Sport délivrée par une fédération agréée, et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ;

- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 14 Décembre 2019.
Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur comme justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

- ✓ **Mineurs** : Une autorisation parentale écrite est obligatoire pour les mineurs.
- ✓ **Handisport** : Cette course n'est pas accessible au Handisport.

Article 4 – Inscriptions :

Le montant de l'engagement (quelque soit la catégorie d'âge) est fixé à :

- **11.00 €** pour l'épreuve des 10 Km
- **7.00 €** pour l'épreuve des 5 Km
- **6.00 €** pour la marche (**dont 1,00 € reversé au profit du Téléthon**).

- ✓ **Modalités d'inscription :**

Pour les 10 Km et les 5 Km : les inscriptions pourront se faire, soit :

- **en ligne** sur le site de « Time Pulse » (www.timepulse.run)
- **par courrier** à envoyer à : **Mairie de Sées– « Inscriptions 10 Km de Sées » – Place du Général De Gaulle - 61500 – SEES**, ou à déposer au **Secrétariat de la Mairie de Sées**.

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur simple demande à l'Office de Tourisme de la CDC des Sources de l'Orne, ou en téléchargement sur le site internet de la Ville de Sées, et sur les sites spécialisés de courses à pied (Ex : Normandie course à pied,)

- **Les inscriptions seront closes le Jeudi 12 Décembre 2019 à 18 H 00**
Aucune inscription ne sera prise le jour de la course.

- Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.
- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.
- L'engagement est personnel ; aucun transfert d'inscription n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit.
- Toute personne rétrocédant son dossard sera disqualifiée, et le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, et en accepte toutes les clauses.

Pour la marche : les **inscriptions se feront exclusivement le jour de la course** - à partir de 13 H 00 - Gymnase du Club d'Argentré - Place de la 2^{ème} DB à Sées.

- ✓ **Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera le Samedi 14 Décembre à **partir de 13 H 00** au Gymnase du Club d'Argentré – Place de la 2^{ème} DB à Sées ; le Comité d'Organisation se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

Article 5 – Assurance :

Le Comité d'Organisation est couvert par une assurance responsabilité civile auprès de **SMACL Assurances**.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Article 6 – CNIL :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse, et si possible N ° de dossard.

Article 7 – Droit à l’image :

Du fait de leur inscription, les concurrents donnent à l’organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l’évènement pour la promotion de celui-ci.

Article 8 – Ravitaillement :

2 postes de ravitaillement sont prévus : l’un à mi-parcours (Rue Louis Forton), et l’autre sur la ligne d’arrivée.

Article 9 - Sécurité / Assistance Médicale :

- ✓ Il est obligatoire de respecter les balisages mis en place, et les consignes prodiguées par les bénévoles qui encadrent la course. En application de la CNCHS, tout accompagnateur, notamment en bicyclette ou en roller, est interdit sur le parcours, sous peine de disqualification des concurrents ; il est également interdit d’être accompagné d’animaux (chiens ou autres).
- ✓ La sécurité sera assurée par des signaleurs positionnés sur tout le circuit.
- ✓ La Protection Civile mettra en place 2 postes de secours sur le circuit, ainsi qu’à l’arrivée
- ✓ une assistance médicale sera assurée sur la ligne d’arrivée (un médecin sera présent sur place pendant toute la durée de la course).

Article 10 – Contrôles anti-dopage :

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de Tutelle (F.F.A. ou Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Article 11 - Classements (10 Km et 5 Km) :

- ✓ Le classement est effectué à l’aide de la puce intégrée au dossard.
- ✓ Tout coureur ne laissant pas apparaître son dossard dans son intégralité sera disqualifié.
- ✓ De même, les concurrents ayant un esprit anti sportif avant, pendant et après la course pourront être disqualifiés.

- ✓ **Types de classement :**
 - Classement SCRATCH « Hommes & Femmes » pour chaque épreuve.
 - Classement par EQUIPES (sur les 5 meilleurs temps) pour chaque épreuve.

- ✓ Les résultats officiels seront disponibles sur les sites internet :
 - www.timepulse.run
 - www.normandiecoursespied.com

Article 12 - Récompenses :

- ✓ Un lot sera offert à tous les participants (Mug) - Remis lors du retrait du dossard.

- ✓ **Grille des prix pour les 5 premiers au classement « Scratch » (valeur en produits régionaux) :**

Classement	SCRATCH 10 Km		SCRATCH 5 Km		Par Equipes (Pour chacune des épreuves)
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1er	160 €	160 €	80 €	80 €	1 coupe + 1 Magnum de Champagne
2ème	130 €	130 €	70 €	70 €	1 Coupe
3ème	90 €	90 €	50 €	50 €	1 Coupe
4ème	70 €	70 €	30 €	30 €	
5ème	50 €	50 €	20 €	20 €	

- ✓ Les concurrents ont connaissance par ce bulletin de la grille de prix proposée par le Comité d’Organisation qui est le seul décideur de la répartition des récompenses.
- ✓ **Une coupe sera remise au 1^{er} de chaque catégorie (pour les Masters, selon les anciennes catégories, de V1 à V5 – non application des nouvelles règles de classement des Masters)**
- ✓ **Pas de cumul des récompenses**
- ✓ En cas de contrôle anti-dopage le jour de la course, les prix ne seront attribués qu’après publication des résultats.
- ✓ Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.
- ✓ Lots par tirage au sort.